



Régie des Ports Raphaëlois
Hôtel de Ville
Place Sadi-Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

Saint-Raphaël le 16 avril 2024

Avis de publicité
Appel à manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Vieux-Port

DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU MARITIME DE TRANSPORT DECARBONE, TYPE
VOILIER, ENTRE SAINT-RAPHAËL ET LA CORSE

La Régie des Ports Raphaëlois a souhaité initier, à titre précaire et révocable, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire pour une activité de transport décarboné, type voilier, entre Saint-Raphaël et la Corse.

C'est dans ce contexte qu'un appel à manifestation d'intérêt est lancé par la Régie des Ports Raphaëlois.

Objet de la consultation :

L'autorisation d'Occupation Temporaire comprendra :

- Un poste d'amarrage 14m x 4m (emplacement 235 bis)

Emplacement du bien :

- Ponton 2

Redevance domaniale :

- Activité saisonnière : redevance 2024 pour 6 mois : 5 500 € HT

Durée : 6 mois renouvelable 1 fois (durée totale : 2 saisons)

Mise à disposition des emplacements :

Dès signature de la convention

Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- La consultation donnera lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui prendra la forme d'une convention d'occupation d'une durée 6 mois

renouvelable 1 fois (durée totale : 2 saisons) et dans les conditions du Code général de la propriété des personnes publiques.

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'A.O.T.
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- En contrepartie de l'occupation privative du domaine public portuaire consentie, le bénéficiaire versera au gestionnaire une redevance d'occupation privative du domaine public ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Régie des Ports Raphaëlois.

Procédure :

Appel à manifestation d'intérêt concurrente préalable à la délivrance d'une autorisation occupation temporaire du domaine public (L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se manifester avant le 30 avril 2024 à 12h00 sur le profil acheteur de la Régie des Ports Raphaëlois : <https://www.marches-securises.fr>

Dans ce cas une procédure de mise en concurrence sera organisée.

Le Directeur de la Régie des Ports Raphaëlois



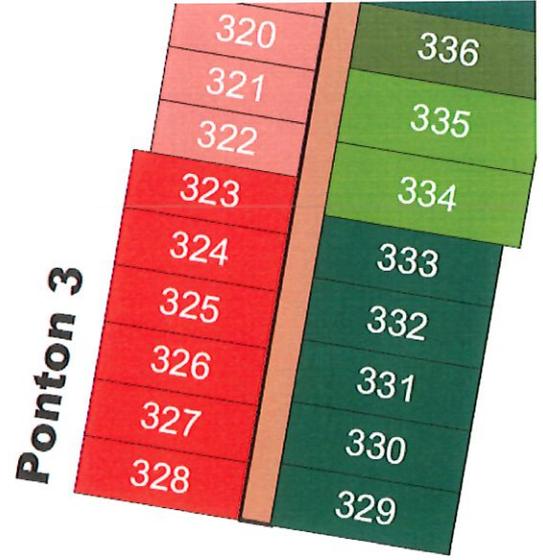
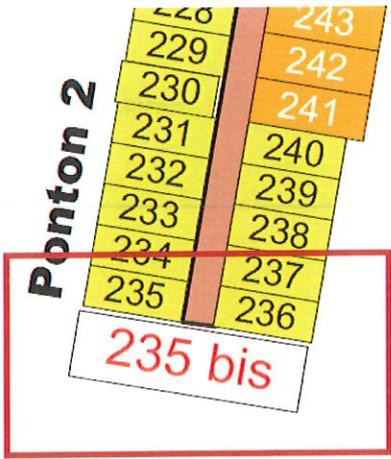
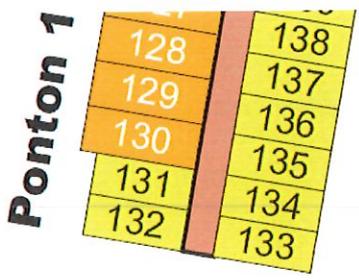
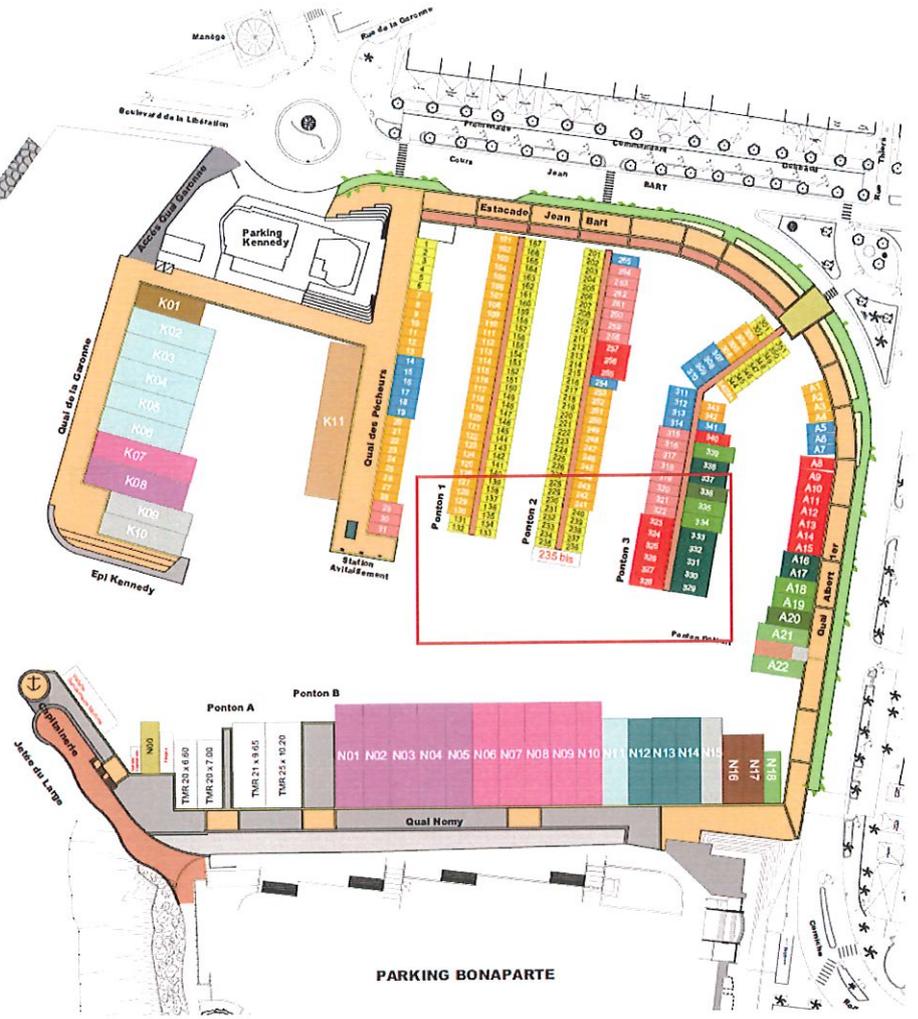
Mathieu BERTORA

PLAN DE SITUATION



0 20 40 60 m

Couleur	Dimensions (m)
Yellow	6x2.50
Orange	7x2.75
Light Blue	8x3.00
Red	9x3.25
Dark Green	11x3.80
Light Green	12x4.00
Medium Green	12x4.50
Light Yellow-Green	13x5.00
Light Green	15x5.00
Light Green	15x5.50
Brown	20x6.00
Brown	20x7.00
Light Blue	25x6.50
Light Blue	25x7.00
Light Blue	25x7.50
Pink	30x7.50
Pink	30x8.00
Orange	45x10.0



Ponton 4